

OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE
D'EAU POTABLE 2024

L'an deux mil vingt-cinq, le trois novembre à dix-huit heures, le Comité Syndical, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Salle Jean de Florette à Chazelles-sur-Lyon sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL.

Nombre de délégués syndicaux en exercice : 8

Dates de convocation du Comité Syndical : 28 octobre 2025

Nombre de conseillers présents : 8

Présents : Pierre VERICEL, Marie-Christine BERTHOLLET, Annie CHAPUIS, Maxime PEILLER, Mickael HATRON, Grégory PROTIÈRE, Jacques PROTIÈRE.

Absents ayant donné procuration : Gérard HAEGY ayant donné pouvoir à Pierre VERICEL.

Absents : /

Secrétaire élue pour la session : Madame Marie-Christine BERTHOLLET

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants

Monsieur le Président rappelle que conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016, le SIEA Chazelles-Viricelles est tenu de présenter annuellement à son comité syndical un rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable. Ce document, élaboré pour l'exercice 2024, a pour objectif :

- D'informer les usagers sur les conditions de gestion du service, les tarifs appliqués, et les performances techniques et environnementales ;
- De rendre compte des actions menées pour améliorer la qualité de l'eau, optimiser les infrastructures, et maîtriser les coûts ;
- De respecter les obligations légales en matière de transparence, notamment vis-à-vis de la préfecture et des agences de l'eau (Loire Bretagne et Rhône-Méditerranée-Corse).

Le SIEA, exploitant le service en régie à autonomie financière, dessert 6 054 habitants (contre 6 021 en 2023) répartis sur les Communes de CHAZELLES-SUR-LYON et VIRICELLES, via 80,8 km de réseaux. Les principaux renseignements de l'exercice 2024 sont les suivants :

- **Production et distribution** :
 - Volume produit : 220 503 m³, prélevé à 100% sur la ressource superficielle de La Gimond.
 - Baisse significative des ventes en raison de l'arrêt des ventes en gros au SIVAP.
 - Rendement du réseau en baisse lié à des fuites identifiées.

- **Tarification et recettes :**
 - Hausse des tarifs au 1^{er} janvier 2025 : part fixe à 68,44 €/an (+5%) et part proportionnelle à 2,6543 €/m³, portant le prix TTC moyen à 3,80 €/m³.
 - Recettes globales en légère baisse, compensée par une hausse des recettes liées aux travaux
- **Qualité de l'eau :**
 - Conformité microbiologique maintenue à 100 %, mais 5 non-conformité physico-chimiques (carbone organique total et turbidité), sans risque sanitaire avéré.
 - 32 branchements plomb supprimés, dans le cadre de la réduction des risques liés au plomb.
- **Investissements et dette :**
 - 361 086 € de travaux engagés, avec un endettement en hausse.
 - Projets en cours : renouvellement des réseaux des rues de Montbrison et de Chevières, études sur l'usine de traitement et les réservoirs.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-5, L.2224-7-1, D.2224-3 et D.2224-5-1 ;

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles R.1321-1 à R.1321-64

Vu le Code de l'environnement et notamment l'article L.213-10-3 ;

Vu le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 ;

Vu l'arrêté du 2 décembre 2013 ;

Vu la Loi n°95-101 du 2 février 1995 (dite "Loi Barnier") portant renforcement de la protection de l'environnement et transparence des services publics ;

Vu la Loi n°2016-1087 du 8 août 2016 portant modernisation des rapports sur les services d'eau et d'assainissement.

Considérant que le rapport 2024 répond aux exigences légales de transparence et de traçabilité permettant aux usagers et à l'Etat de vérifier la conformité du service aux normes en vigueur ;

Considérant que la baisse du rendement du réseau justifie un plan d'actions renforcé pour réduire les fuites, comme le préconise l'Agence de l'Eau Loire Bretagne dans ses guides de bonnes pratiques ;

Considérant que la hausse des tarifs s'explique par l'inflation des coûts énergétiques et les investissements nécessaires (renouvellement des réseaux, suppression des branchements en plomb).

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2024, tel que présenté en annexe.

 Ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme,

Le Président,
 Pierre VERICEL

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200095230-20251103-2025-11-03-002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/11/2025

Publication : 07/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



La secrétaire de séance
 Marie-Christine BERTHOLLET